

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Domaine et patrimoine

OBJET

N°2024-141

**Signature d'un bail
commercial précaire
dérogatoire avec
M. Marc-Henri Faure**

3 place porte de France

LOCAL N° 2134

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Commerce et en particulier son article L.145-5,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-32 du 11 février 2023 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du conseil municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de remise en location du local communal dans un but de renforcement de diversité commerciale du secteur « Porte de France » à Gaillard,

Considérant le projet commercial de Monsieur Marc-Henri Faure relatif à la création de tapis,

Considérant l'accord écrit de Monsieur Marc-Henri Faure du 02 octobre 2024 relatif à la reprise de location du local communal et à son activité de création de tapis,

Considérant le projet de bail commercial précaire dérogatoire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'approuver le contrat de bail commercial précaire dérogatoire au bénéfice de Monsieur Marc-Henri Faure pour le local commercial, situé du 3 place Porte de France, 74240 Gaillard, lot n° 2134 de la copropriété « Le Lafayette » pour une durée de 12 mois entiers et consécutifs, à compter du 4 octobre 2024 jusqu'au 3 octobre 2025.

ARTICLE 2 – De dire que la location mensuelle s'élève à 263,00 € hors charges due à Monsieur Marc-Henri Faure au profit de la commune de Gaillard.

ARTICLE 3 – De dire que Monsieur Marc-Henri Faure sera redevable des charges locatives, impôts et taxes dus en raison de l'occupation du local.

ARTICLE 4 – De dire que Monsieur le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le :

de sa mise en ligne le :

04/10/2024

de sa notification le :

Fait à Gaillard, le 2 octobre 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

